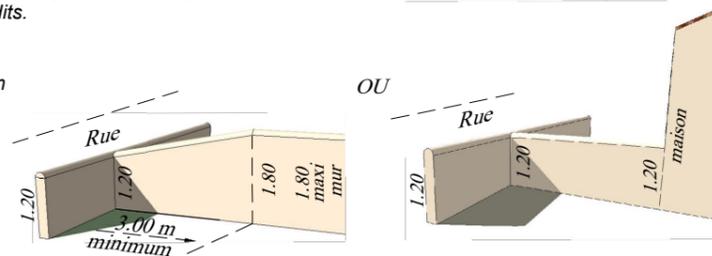


- **Clôture non obligatoire.**
Possibilité de clore par:
un mur plein d'une hauteur maximum de 1,20 m
ou
par une haie vive d'essences locales variées. La limite peut être matérialisée par une bordurette bois ou béton sans vue implantée en limite,
ou
mur-bahut d'une hauteur maximum de 1,20 m surmonté d'un dispositif ouvragé, l'ensemble limité à 1.60m de hauteur.
- **Grillage de couleur gris foncé d'une hauteur maximum de 1.60m obligatoirement doublé d'une haie vive d'essences locales variées.**
ou
mur-bahut d'une hauteur maximum de 1,20 m surmonté d'un dispositif ouvragé. L'ensemble d'une hauteur maximum de 1.60m.
ou
un mur plein d'une hauteur maximum de 1,20 m
- **Grillage de couleur gris foncé d'une hauteur maximum de 1.60m obligatoirement doublé d'une haie vive d'essences locales variées.**
- **Haie existante à conserver, possibilité de clore par un grillage souple de couleur gris foncé d'une hauteur maximum de 1.60m en préservant les sujets d'intérêt. Les soubassement de clôture sont interdits.**
- **Mur plein d'une hauteur maximum de 1.80m (faire transition régulière sur les premiers mètres à partir de l'alignement conformément à l'un des 2 schémas ci contre)**
ou
Grillage ou tout autre dispositif de qualité d'une hauteur maximum de 1.80m obligatoirement doublé d'une haie vive d'essences locales variées.



Pour favoriser la circulation de la petite faune entre les jardins, il est demandé de créer au minimum une ouverture par limite séparative d'au moins 15cm x 15cm dans le bas des clôtures.

Les haies seront obligatoirement composées d'un mélange d'au moins trois essences locales variées

Les coffrets de branchements de réseaux et la boîte aux lettres devront être intégrés dans un muret ou un encadrement bois (implanté à l'alignement) d'une hauteur de 1.20 m



Lotissement Le Rocher 1

Plan de bornage et de vente

Lot n° 3

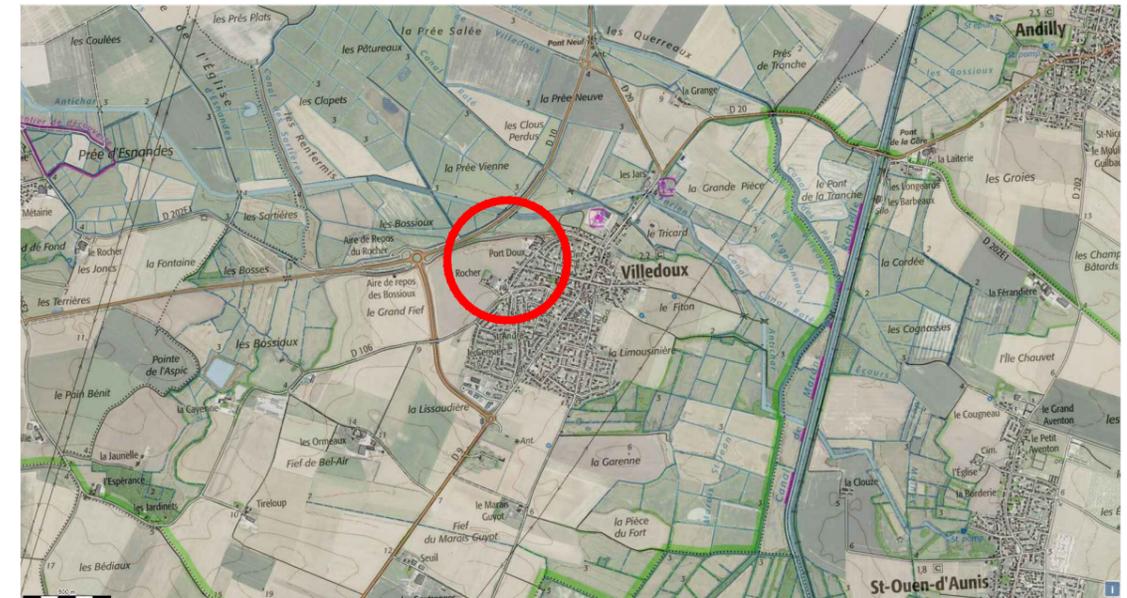
Cadastré : ZA n° _____

Surface : 271 m²

Surface plancher autorisée : 140 m²

Permis d'aménager n° PA 017472 24 C0001
délivré le 03 mai 2024 .

Plan de situation



Le périmètre du lotissement a été borné
le 16/06/2023 (dossier n° 122132-1).

Maître d'Ouvrage

GPM IMMOBILIER
Avenue des Fourneaux
17690 ANGOULINS SUR MER
Tél : 05.46.37.03.00

E-mail : contact@gpm-immobilier.com

Paysagiste concepteur

Eric ENON
Atelier de l'Empreinte
6 rue des Anémones
17000 LA ROCHELLE
Tél: 05.46.41.91.81

E-mail : ericenon@yahoo.fr

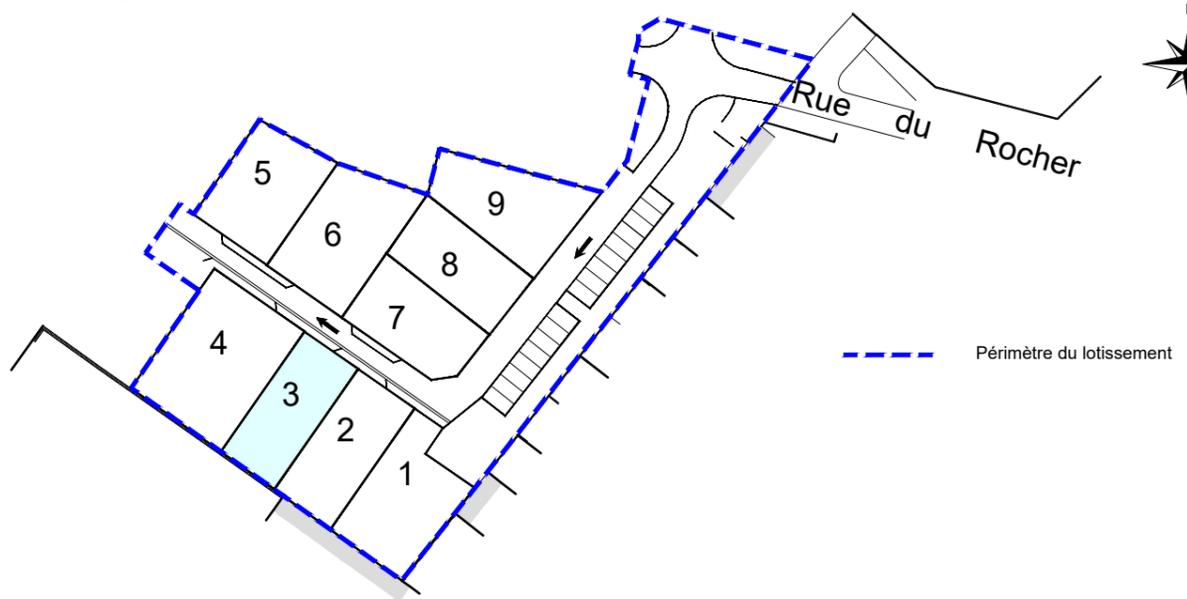
Géomètre - BET VRD

54, Rue de Vaugouin
17000 LA ROCHELLE
Tél: 05.46.43.33.48

E-mail : la_rochelle@syner-geo.fr

DOCUMENT PROVISOIRE

Rue du Rocher



--- Périimètre du lotissement

- Enrobés
- Pelouse ou prairie
- Agrégats sur résine
- Revêtement perméable
- Béton désactivé
- Accès véhicule - Position obligatoire
- Accès véhicule - Un accès à choisir entre les deux

- Haie à planter par le lotisseur
- Haie bocagère + arbres
- Massif arbustif haut
- Massif arbustif bas
- Massif tapissantes
- Cépées 175/200
- Arbre tige 12/14
- Arbre haie bocagère
- Haie existante
- Candélabre (positionné à titre indicatif)
- Place de stationnement
- Place de stationnement PMR
- Aire de présentation des conteneurs pour les parcelles opposées au sens de collecte. Position et dimension à adapter au fonctionnement
- Lampadaire existant
- Bassin ou noue
Certains talus des noues et du bassin seront végétalisés avec la plantation de massifs arbustifs comportant des plantes hygrophiles.

- Ligne de retrait maximal de tout ou partie de la façade de présentation sur la voie interne de la construction principale.
- Zone inconstructible sur une largeur de Xm

- Caniveau béton
- Bordure béton
- Marquage avec agrégats sur résine
- Altitude terrain naturel
- Altitude projet (donnée à titre indicatif)
- Sens de circulation
- Borne en bois

- Regard de branchement Eaux Usées (altitude fil d'eau)
- Arrivée Eau Potable
- Coffret EDF à poser
- Boîtier de branchement Télécom
- Borne OGE implantée
- Borne OGE existante

